

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

**L'an deux mille huit, le vingt et un du mois de mars, à 15 heures, les membres du Conseil municipal de Lyon élus lors des opérations électorales des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire des délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des Collectivités Territoriales.**

**La séance est ouverte par M. Gérard Collomb, Maire.**

**M. LE MAIRE : J'ai la charge, en tant que Maire sortant, de procéder à l'installation des membres du nouveau Conseil municipal élus les 9 et 16 mars derniers.**

**Mesdames et Messieurs, l'article L2121-7 du CGCT précise que *«lors du renouvellement général des Conseillers municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche, suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet »* pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes. L'application de ces dispositions à l'ensemble des communes quelle que soit la strate de population auxquelles elles appartiennent, a été confirmée par une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 9 août 2006.**

Etant donné que les 73 Conseillers formant l'Assemblée municipale de notre ville ont été élus aux premier et second tours de scrutin qui se sont déroulés respectivement les 9 et 16 mars 2008, je vous ai donc, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10, L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, convoqués pour procéder à ces élections.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu les 9 et 16 mars 2008 dans les neuf arrondissements de la Ville de Lyon pour le renouvellement intégral du Conseil municipal, que Mesdames et Messieurs les Conseillers ont été élus avec les nombres de voix suivants :

1<sup>er</sup> arrondissement

- **Aimer Lyon : 5919 voix**

**Elus :**

- Gilles Buna
- Isabelle Gleize

- Bruno Lebuhotel
- Nathalie Perrin-Gilbert

2<sup>e</sup> arrondissement :

- **Grandissons à Lyon : 5537 voix**

**Elus :**

- Denis Broliquier
- Jeanne d'Anglejan
- Inès de Lavernée
- François Royer

- **Aimer Lyon : 3978 voix**

**Elu :**

- Nadine Gelas

3<sup>e</sup> arrondissement :

- **Aimer Lyon : 15467 voix**

**Elus :**

- Anne Brugnera
- Jean-Michel Daclin
- Pierre Hémon
- Georges Kepenekian
- Jérôme Maleski
- Thierry Philip
- Sylvie Pierron
- Martine Roure
- Mireille Roy
- Najat Vallaud-Belkacem

- **Grandissons à Lyon : 8790 voix**

**Elus :**

- Fouziya Bouzerda
- Dominique Perben

4<sup>e</sup> arrondissement :

- **Aimer Lyon : 7961 voix**

**Elus :**

- Dominique Bolliet
- Guylaine Gouzou-Testud
- Thérèse Rabatel
- Gilles Vesco

- **Grandissons à Lyon : 5101 voix**

**Elu :**

- Emmanuel Hamelin

5<sup>e</sup> arrondissement :

- **Aimer Lyon : 9068 voix**

**Elus :**

- Céline Faurie-Gauthier
- Katherine Legay
- Mychèle Perraud
- Alexandrine Pesson
- Thomas Rudigoz
- Jean-Yves Sécheresse
- Etienne Tête

- **Grandissons à Lyon : 5713 voix**

**Elu :**

- Michel Havard

6<sup>e</sup> arrondissement :

- **Grandissons à Lyon : 9439 voix**

**Elus :**

- Laurence Balas
- Bernadette Bertrix-Veza
- Nicole Chevassus-Masia
- Jean-Jacques David
- Dominique Nachury
- Amaury Nardone
- François Turcas

- **Aimer Lyon : 8251 voix**

**Elus :**

- Jean-François Arrue
- Heidi Giovacchini

7<sup>e</sup> arrondissement

- **Aimer Lyon : 11261 voix**

**Elus :**

- Richard Brumm
- Anne-Sophie Condemine
- Jean-Pierre Flaconnèche
- Yves Fournel
- Sandrine Frih
- Evelyne Haguenuer
- Karim Helal
- Françoise Rivoire

- **Grandissons à Lyon : 4468 voix**

**Elu :**

- Pierre Delacroix

8<sup>e</sup> arrondissement :

- **Aimer Lyon : 11449 voix**

**Elus :**

- Pascale Bonniel-Chalier
- Thierry Braillard
- Gérard Claisse
- Christian Coulon
- Marie-Françoise Deharo
- Marie-Odile Fondeur
- Nicole Gay
- Jacqueline Psaltopoulos
- Kamel Sanhadji
- Jean-Louis Touraine

- **Grandissons à Lyon : 4725 voix**

**Elus :**

- Nora Berra
- Christophe Geourjon

9<sup>e</sup> arrondissement

- **Aimer Lyon : 8076 voix**

**Elus :**

- Marguerite-Marie Chichereau-Dinguirard
- Gérard Collomb
- Karine Dognin-Sauze
- Alain Giordano
- Sylvie Guillaume
- Mina Hajri
- Hubert Julien-Laferrière
- Louis Lévêque

- **Grandissons à Lyon : 2534 voix**

**Elue :**

- Blandine Reynaud

M. LE MAIRE : Par courrier du 17 mars 2008, M. Dominique Perben élu sur la liste « Grandissons à Lyon » du 3<sup>e</sup> arrondissement m'a présenté sa démission en application de l'article L 2121-4.

L'article 272-6 du Code électoral, prévoit que tout siège de Conseiller municipal devenu vacant doit être attribué au Conseiller d'arrondissement venant sur la liste immédiatement après le dernier élu membre du Conseil municipal.

Lors du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 9 mars dernier, le conseiller d'arrondissement suivant le dernier élu conseiller municipal de la liste « Grandissons à Lyon » du 3<sup>e</sup> arrondissement est M. Patrick Huguet. En conséquence, j'ai convoqué M. Patrick Huguet pour assister à cette séance en lieu et place de M. Perben, démissionnaire.

**Le Conseil municipal de Lyon est au complet et je déclare l'ensemble de ses membres, y compris M. Patrick Huguet, installés.**

**Mes chers Collègues, l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que la "séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.....".**

**Je demande donc à Mme Jacqueline Psaltopoulos qui est la doyenne de notre Assemblée d'ouvrir et de présider cette séance du Conseil municipal.**

**(Applaudissements.)**

-----  
Présidence de Mme PSALTOPOULOS Jacqueline  
Doyenne d'âge

**MME LA PRESIDENTE : Je déclare la séance ouverte, Je vais procéder à l'appel nominal du Conseil municipal de Lyon.**

**Présents : Mme Jeanne d'Anglejan, M. Jean-François Arrue, Mmes Laurence Balas, Nora Berra, Bernadette Bertrix-Veza, M. Dominique Bolliet, Mmes Pascale Bonniel-Chalier, Fouziya Bouzerda, MM. Thierry Braillard, Denis Broliquier, Mme Anne Brugnera, MM. Richard Brumm, Gilles Buna, Mmes Nicole**

**Chevassus-Masia, Marguerite-Marie Chichereau-Dinguirard, MM. Gérard Claisse, Gérard Collomb, Mme Anne-Sophie Condemine, MM. Christian Coulon, Jean-Michel Daclin, Jean-Jacques David, Mme Marie-Françoise Deharo, M. Pierre Delacroix, Mmes Karine Dognin-Sauze, Céline Faurie-Gauthier, M. Jean-Pierre Flacconnèche, Mme Marie-Odile Fondeur, M. Yves Fournel, Mmes Sandrine Frih, Nicole Gay, Nadine Gelas, MM. Christophe Geourjon, Alain Giordano, Mmes Heidi Giovacchini, Isabelle Gleize, Guylaine Gouzou-Testud, Sylvie Guillaume, Evelyne Haguenauer, Mina Hajri, MM. Emmanuel Hamelin, Michel Havard, Karim Helal, Pierre Hémon, Patrick Huguet, Hubert Julien-Laferrière, Georges Kenepian, Mme Inès de Lavernée, MM. Bruno Lebuhotel, Louis Lévêque, Jérôme Maleski, Mme Dominique Nachury, M. Amaury Nardone, Mmes Mychèle Perraud, Nathalie Perrin-Gilbert, Alexandrine Pesson, M. Thierry Philip, Mmes Sylvie Pierron, Jacqueline Psaltopoulos, Thérèse Rabatel, Blandine Reynaud, Françoise Rivoire, Martine Roure, Mireille Roy, MM. François Royer, Thomas Rudigoz, Kamel Sanhadji, Jean-Yves Sécheresse, Etienne Tête, Jean-Louis Touraine, François Turcas, Mme Najat Vallaud-Belkacem, M. Gilles Vesco**

**Absents excusés : Mme Katherine Legay**

**L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance le quorum est atteint.**

MME LA PRESIDENTE : Mes chers Collègues, en tant que doyenne d'âge de notre assemblée, il me revient de présider cette séance publique d'installation du nouveau Conseil municipal de la Ville de Lyon et de procéder à l'élection du Maire.

C'est pour moi, mes chers Collègues, un moment de profonde émotion. C'est en effet un grand honneur comme élue, mais aussi comme femme. La première à tenir ce rôle au moment où s'applique la loi du 31 janvier 2007 sur la parité exigeant la parité totale sur les listes comme à l'exécutif.

D'autres sur tous les bancs auraient pu remplir cette mission, si c'était l'ardeur de l'engagement pour et aux côtés des Lyonnais, qui était retenu comme critère. Mais c'est l'âge... aussi je pense qu'elles me laissent ce rôle sans trop de regret.

Dans ce désir d'associer toutes les femmes qui ont servi Lyon, dans le passé, comme actuellement, qu'elles viennent de la gauche, de la droite républicaine ou du centre, je veux ici chers Collègues, bien souligner l'importance dans notre ville du respect de chacune et de chacun.

Il se trouve que c'est cette philosophie, adoptée par la liste à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir qui nous a menés à une autre première : l'élection du Maire de Lyon au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Cette particularité nous impose, plus que jamais, des exigences de responsabilité, mais aussi d'humilité.

Nous devons en effet, je le pense, rester très à l'écoute des Lyonnaises et des Lyonnais. Ils souhaitent que les changements concrets et de proximité rendant cette ville plus agréable et plus humaine, se poursuivent et s'amplifient.

Assurer à l'Opposition les moyens de son action propre et faire vivre dans chaque arrondissement cet « esprit lyonnais » fait d'ouverture d'esprit, de courage et de cœur, porté par toutes les femmes et les hommes de bonne volonté car en vérité, c'est cela que les Lyonnais ont plébiscité.

Lyon a changé et grâce à la confiance renouvelée qui nous est accordée, Lyon est en passe de gagner le défi du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour autant, les grands projets pour certains commencés, pour d'autres annoncés, ne doivent pas nous faire oublier les difficultés grandissantes de certains de nos concitoyens.

Nous y travaillerons, avec les élus de la liste Aimer Lyon, qui incarnent si bien les qualités humanistes que j'énumérais précédemment.

Humanisme et pragmatisme, voilà la recette qu'il nous revient de continuer à appliquer avec, en tête, en tous cas je vous le propose, cette magnifique réflexion de l'illustre Léon Blum :

« L'homme n'a pas deux âmes différentes, l'une pour chanter et pour chercher, l'autre pour agir ; l'une pour sentir la beauté et comprendre la vérité, l'autre pour sentir la fraternité et comprendre la justice.

Quiconque envisage cette perspective se sent animé d'un invincible espoir.

Que l'homme contemple le but, qu'il se fie à son destin, qu'il ne craigne pas d'user sa force.

Quand l'homme se trouble et se décourage, il n'a qu'à penser à l'humanité. »

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

**MME LA PRESIDENTE : Mesdames et Messieurs, je vous propose de désigner une secrétaire de séance et trois assesseurs pour assurer le dépouillement des deux scrutins qui vont suivre.**

**Je vous propose la candidature de la plus jeune élue de notre assemblée, Najat Vallaud-Belkacem pour assurer les fonctions de secrétaire.**

**Il n'y a pas d'opposition ?**

**(Adopté.)**

**Pour assurer les fonctions d'assesseurs, je vous propose la candidature de trois élus parmi les plus jeunes, issus des listes présentées au premier tour de scrutin soit :**

- **Karim Helal**
- **Nathalie Perrin-Gilbert**
- **Fouziya Bouzerda**

**Il n'y a pas d'opposition ?**

**(Adopté.)**

**MME LA PRESIDENTE : Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection du Maire, je dois tout d'abord vous donner lecture des articles L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**ARTICLE L 2122 – 4**

*Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

*Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.*

*Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France....*

*... Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas, cesse de ce fait même, d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection, devient définitive.*

#### **ARTICLE L 2122 – 4 - 1**

*Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.*

#### **ARTICLE L 2122 – 5**

*Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

*La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.*

*Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.*

#### **ARTICLE L 2122 – 6**

*Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire*

#### **ARTICLE L 2122 – 7**

*Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

**Je vous invite, maintenant, chers Collègues, à procéder à l'élection du Maire de Lyon, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,**

**Je vous demande, Mesdames et Messieurs d'annoncer les candidatures.**

**M. TOURAINE Jean-Louis : Madame la Présidente, au nom du Groupe « Aimer Lyon », j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Gérard Collomb.**

**M. HAVARD Michel : Compte tenu de la démission de M. Dominique Perben pour la liste « Grandissons à Lyon », nous avons pris la décision de ne pas présenter de candidat, mais nous participerons aux opérations de vote.**

**MME LA PRESIDENTE : Nous allons procéder au vote.**

**Je vous invite à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle.**

**Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent, voudront bien le remettre au secrétaire de séance.**

**(Les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin.)**

**Mes chers Collègues, voici les résultats du premier tour de scrutin :**

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
.....	0
- Nombre de votants .....	73
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ...	19
- Nombre de suffrages exprimés .....	54
- Majorité absolue .....	28

**A obtenu :**

**- M. Collomb Gérard 54 voix**

**Gérard Collomb ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.**

**Je lui demande de bien vouloir monter à la tribune.**

**(Mme Psaltopoulos remet l'écharpe à M. Collomb.)**

**(Applaudissements.)**

-----  
**Présidence de M. Gérard COLLOMB**

**Maire**

**M. LE MAIRE : Merci d'abord à Jacqueline Psaltopoulos, merci à vous toutes et à vous tous. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je suis évidemment très heureux, très honoré et très ému de vous retrouver aujourd'hui en tant que Maire dans ce Conseil municipal de Lyon.**

**En cet instant où la joie se mêle à l'émotion, j'éprouve d'abord un sentiment d'immense reconnaissance envers les Lyonnaises et les Lyonnais qui nous ont accordé un si large soutien. A travers vous qui venez de me témoigner votre confiance, je veux m'adresser aux Lyonnais, je veux les remercier et leur dire que je me sens aujourd'hui dépositaire d'un grand espoir et que je mesure toute l'étendue des responsabilités qui sont les miennes. Ces responsabilités, je les assumerai pleinement.**

**J'ai conscience de la tâche à accomplir pour continuer à faire progresser notre Ville sur le plan économique, urbain, social, culturel et améliorer encore la qualité de la vie quotidienne. C'est pourquoi je me réjouis aujourd'hui de voir cette**

**assemblée composée d'une large majorité, une assemblée à la fois profondément féminisée, renouvelée, rajeunie, composée de femmes et d'hommes venus d'horizons très divers. Une assemblée qui nous permettra de mettre en œuvre le projet présenté aux Lyonnais.**

**Ce Conseil municipal de Lyon est plus que jamais, dans son histoire, issu de tout ce qui fait la diversité et la richesse de notre Cité. Il reflète la volonté des Lyonnais qui nous ont demandé, par leur vote, de donner un second souffle à l'action menée depuis 2001 pour transformer notre Ville, dans un esprit de large ouverture et de rassemblement. Mon premier souhait est qu'au cours de ce mandat, nous partagions tous, la volonté de dépasser les polémiques, que nous trouvions dans un esprit de dialogue les convergences qui, seules, nous permettront de servir l'intérêt général des Lyonnais et de faire de Lyon une grande métropole internationale.**

**Je souhaite donc que nous puissions travailler ensemble, que chacun garde son indépendance d'esprit, son identité, sa liberté mais que nous préservions la volonté de nous engager par-delà nos différences dans la construction d'un avenir partagé, capable de rassembler l'ensemble de nos concitoyens. C'est, je crois, ce que nous avons réussi à faire au cours du précédent mandat, c'est aussi ce que les Lyonnais vont apprécier dans notre manière de gouverner la Cité.**

**Nous devons rester fidèles à cette exigence à l'échelle de chaque arrondissement, à l'échelle de la Ville comme à celle de notre agglomération. Tous, que nous soyons dans la Majorité ou dans l'Opposition, nous sommes tenus par un même devoir à l'égard des Lyonnaises et des Lyonnais : nous engager totalement à leur service et au service de notre Cité. Oui, pour être à la hauteur du mandat qui nous a été confié, j'appelle chacune et chacun d'entre nous à travailler avec enthousiasme pour concrétiser la vision de la ville choisie par nos concitoyens et promouvoir toujours davantage les valeurs dans lesquelles ils se sont reconnus.**

**Cette ville, nous devons en faire une ville de l'innovation et de la création, et cela dans tous les domaines, dans le domaine économique où Lyon doit devenir la ville des industries de demain, celle du savoir, de l'intelligence, du numérique, des biotechnologies, des clean techs, dans le domaine de l'université, de la recherche, avec lesquels nous dessinerons la société de demain, dans le domaine de la culture où Lyon doit devenir une capitale européenne grâce aux grandes institutions, mais aussi à tous les secteurs émergents de la création, dans le domaine urbanistique où nous avons à inventer la ville du XXI<sup>e</sup> siècle qui alliera audace architecturale, exemplarité en matière de développement durable, mise en valeur de nos paysages et de nos fleuves.**

**De cette ville, nous souhaitons faire aussi une ville de la solidarité car on ne bâtit pas la ville du futur sans s'appuyer sur un ensemble de valeurs, sans rester attentifs aux plus pauvres, aux plus démunis, aux plus fragiles. C'est pourquoi je veux qu'à l'avenir nous continuions à cultiver tout ce qui peut rapprocher les habitants les uns des autres, que nous approfondissions tout ce qui nous réunit, tout ce qui nous incite à toujours mieux vivre ensemble, rééquilibrer nos quartiers, construire des logements accessibles à tous, favoriser la création d'emplois dans les territoires frappés le plus durement par le chômage, tout faire pour réussir enfin**

**l'intégration des jeunes français issus de l'immigration. Tout cela constituera le cœur de notre action.**

**J'ai souhaité pour cela créer une délégation transversale qui mettra en perspective toutes les actions que nous mènerons dans ces domaines. C'est ainsi, et en partenariat avec nos voisins de la métropole, que nous porterons haut le modèle lyonnais et que nous pourrons situer nos ambitions au niveau des grandes villes européennes : Turin, Milan, Genève, Francfort ou Barcelone, ou des capitales de l'Europe de l'Est aujourd'hui en pleine renaissance. Oui, notre ambition est grande, faire de Lyon une métropole qui rayonne dans le monde par ses réussites économiques, par l'attractivité de sa culture, mais aussi être une référence dans le respect que notre Cité porte à la personne humaine. Telle est la double image que doit incarner le modèle lyonnais. Ce modèle, nous avons commencé à le mettre en place dans le mandat précédent, mais il nous reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi j'appelle les uns et les autres à être dans l'action dès ce soir, car c'est encore et toujours à partir des résultats obtenus que nous serons jugés, que nos valeurs, que notre réflexion pourront servir d'exemple très au-delà de Lyon et que nous porterons une certaine vision de l'avenir de notre pays.**

**Ensemble, construisons dès demain cette ville de progrès, une ville ouverte sur la société et ses changements, mais aussi respectueuse des valeurs fondamentales de la République, celles de liberté, d'égalité et de fraternité. Soyons ensemble solidaires dès qu'il s'agit de faire avancer Lyon et d'améliorer la vie quotidienne des Lyonnais, c'est cela que les Lyonnais attendent de nous. Ils nous regardent, ils comptent sur nous, ne les décevons pas. Faisons des six années qui viennent, une grande période dans l'histoire de Lyon.**

**(Applaudissements.)**

-----

Fixation du nombre d'Adjoints

**M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à la fixation du nombre d'Adjoints.**

**L'article 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :**

*« - Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal »*

**L'article L 2122-2 prévoit que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour Lyon : 21 au maximum.**

**En conséquence, il y a lieu de fixer le nombre des adjoints.**

**Je vous propose le nombre de 21 adjoints**

**Que ceux qui sont d'avis d'adopter cette proposition, veuillez bien lever la main.  
Avis contraire ? Abstention ?**

**(Abstention des élus de la liste « Grandissons à Lyon. )**

**(Adopté.)**

**M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous allons donc procéder à la désignation des 21 adjoints.**

**ARTICLE L 2122 – 7 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a pu obtenir la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

**Avant de procéder au vote, je vous propose de réserver un délai de quelques minutes pour le dépôt des listes.**

**Je vous rappelle que l'ordre de présentation des candidats devra apparaître clairement.**

**Nous allons procéder au vote.**

**Je vous invite, à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle.**

**Je vous rappelle que ceux qui disposent d'un pouvoir devront l'annoncer à la secrétaire. Je vous présente la proposition faite par les listes Aimer Lyon.**

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Louis Touraine
- 2<sup>e</sup> Adjoint : Heidi Giovacchini
- 3<sup>e</sup> Adjoint : Gilles Buna
- 4<sup>e</sup> Adjoint : Sylvie Guillaume
- 5<sup>e</sup> Adjoint : Louis Lévêque
- 6<sup>e</sup> Adjoint : Najat Vallaud-Belkacem
- 7<sup>e</sup> Adjoint : Richard Brumm
- 8<sup>e</sup> Adjoint : Anne-Sophie Condemine
- 9<sup>e</sup> Adjoint : Thierry Braillard

- 10<sup>e</sup> Adjoint : Marie-Odile Fondeur
- 11<sup>e</sup> Adjoint : Yves Fournel
- 12<sup>e</sup> Adjoint : Guylaine Gouzou-Testud
- 13<sup>e</sup> Adjoint : Georges Kepenekian
- 14<sup>e</sup> Adjoint : Nicole Gay
- 15<sup>e</sup> Adjoint : Jean-Michel Daclin
- 16<sup>e</sup> Adjoint : Thérèse Rabatel
- 17<sup>e</sup> Adjoint : Gérard Claisse
- 18<sup>e</sup> Adjoint : Mireille Roy
- 19<sup>e</sup> Adjoint : Pierre Hémon
- 20<sup>e</sup> Adjoint : Evelyne Haguenaer
- 21<sup>e</sup> Adjoint : Etienne Tête

Y a-t-il d'autres listes ?

Nous allons donc procéder au vote.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, pour les mêmes raisons que pour l'élection du Maire, nous ne présenterons pas de liste et comme le nombre est fixé à 21 et que nous sommes 19, pour éviter de pratiquer l'ouverture immédiatement nous ne déposerons pas de liste.

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, je vais vous donner les résultats du vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
.....	
- Nombre de votants	73
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	18
- Nombre de suffrages exprimés	55
- Majorité absolue	28

(Applaudissements.)

La liste présentée par le Maire, Gérard Collomb ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élue.

En conséquence, sont élus dans l'ordre du tableau ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Jean Louis Touraine
2 <sup>e</sup> Adjoint	Heidi Giovacchini
3 <sup>e</sup> Adjoint	Gilles Buna
4 <sup>e</sup> Adjoint	Sylvie Guillaume
5 <sup>e</sup> Adjoint	Louis Lévêque
6 <sup>e</sup> Adjoint	Najat Vallaud Belkacem
7 <sup>e</sup> Adjoint	Richard Brumm
8 <sup>e</sup> Adjoint	Anne-Sophie Condemine
9 <sup>e</sup> Adjoint	Thierry Braillard
10 <sup>e</sup> Adjoint	Marie-Odile Fondeur
11 <sup>e</sup> Adjoint	Yves Fournel
12 <sup>e</sup> Adjoint	Guylaine Gouzou-Testud

13 <sup>e</sup> Adjoint	Georges Kepenekian
14 <sup>e</sup> Adjoint	Nicole Gay
15 <sup>e</sup> Adjoint	Jean-Michel Daclin
16 <sup>e</sup> Adjoint	Thérèse Rabatel
17 <sup>e</sup> Adjoint	Gérard Claisse
18 <sup>e</sup> Adjoint	Mireille Roy
19 <sup>e</sup> Adjoint	Pierre Hémon
20 <sup>e</sup> Adjoint	Evelyne Haguenuer
21 <sup>e</sup> Adjoint	Etienne Tête

**M. LE MAIRE** : Je remercie donc la personne qui, au-delà des listes Aimer Lyon, a d'ores et déjà rejoint la Majorité et je donne la parole à M. Havard.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, je pense que c'est plutôt l'émotion qui a dû entraîner cette petite confusion dans les bulletins. Merci de me donner la parole pour quelques minutes, je ne veux pas allonger cette séance d'installation mais, comme le veut la tradition républicaine, vous adresser nos félicitations à vous-même ainsi qu'à votre équipe pour votre élection. Les Lyonnais vous ont choisi majoritairement, nous en prenons acte. Nous serons donc l'Opposition. En démocratie, il en faut une, c'est une condition du bon exercice de la démocratie et nous comptons assumer pleinement cette responsabilité.

Celle-ci s'articulera autour de trois axes : d'abord de veiller au respect des engagements qui ont été pris pendant cette campagne des différents candidats, dont vous-même et vos listes ont pris des engagements sur un certain nombre de thèmes importants (petite enfance, environnement, logement). Nous veillerons donc à ce que ces engagements soient tenus, il en va de la crédibilité de la vie politique après les élections.

Ensuite, deuxième axe, c'est être une force de proposition. J'ai lu avec plaisir aujourd'hui que vous disiez dans un quotidien local que si l'Opposition a quelques projets qui vous semblent bons, vous seriez prêts à les reprendre. Nous nous efforcerons au cours de ces six années d'être aussi une force de proposition dans l'intérêt général et dans un bon état d'esprit, et nous espérons que vous saurez les entendre lorsque celles-ci rencontreront l'intérêt général.

Et enfin, troisième axe, le respect de la démocratie : Lyon, c'est une ville, mais c'est aussi neuf arrondissements dont deux ont choisi de voter différemment -le deuxième et le sixième. Ils seront donc dirigés par des maires d'arrondissement qui seront dans votre Opposition et je crois qu'il est important que ce choix qui a été fait soit respecté par vous et votre équipe. Nous veillerons à ce que le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissements ne soient pas oubliés. Si je peux faire le rappel d'un moment où vous étiez vous-même maire d'un arrondissement de l'Opposition, le Maire de Lyon de l'époque qui s'appelait Raymond Barre avait eu la hauteur d'esprit de ne pas oublier le neuvième arrondissement. J'espère que vous aurez la même hauteur en n'oubliant pas le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissements.

Vous le voyez -je ne vais pas être plus long-, notre état d'esprit est de servir Lyon et les Lyonnais et dans notre rôle d'opposants, nous serons bien sûr déterminés à le

mener de la manière la plus correcte qui soit, mais dans un état d'esprit qui sera tourné vers l'intérêt général.

Si je peux me permettre cette petite allusion pour illustrer cet état d'esprit, nous aimons Lyon nous aussi, nous aimons tous Lyon dans cette assemblée et nous souhaitons tous que nos enfants, nos familles et nos entreprises y grandissent dans de bonnes conditions. Travailler pour les Lyonnais est une chance et cette chance et bien, nous allons la faire vivre en tant qu'Opposition, une Opposition claire, déterminée mais dans le même temps, une Opposition constructive. Nous prendrons donc toute notre part au travail municipal en espérant que ce travail rencontre une écoute de votre part. Merci.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE :** Monsieur Havard, je vais essayer de reprendre les trois points que vous avez évoqués. Quant aux engagements qui ont été pris vis-à-vis des Lyonnais, je dirai que c'est peut-être une des caractéristiques de ce que j'appelle le modèle lyonnais que de promettre quelquefois moins, mais d'être capable de tenir les engagements qu'on a pris vis-à-vis de nos concitoyens. Je crois en effet que ce qui a trop discrédité la politique par le passé, c'étaient les promesses qui pouvaient être faites et qui, dès l'élection passée, étaient oubliées. Un homme politique célèbre a même théorisé cette façon d'agir dans une parole célèbre. Donc, nous tiendrons nos engagements au cours du second mandat comme nous les avons tenus au cours du premier mandat.

Deuxième point, j'ai dit effectivement que je ne considérais pas qu'il y avait d'un côté l'absolument bon, et de l'autre l'absolument mauvais, c'est totalement contraire à ma démarche d'esprit. Et donc, j'écouterai avec attention l'Opposition, ses propositions, dans la mesure bien évidemment où elles peuvent s'inscrire dans un cadre budgétaire raisonnable. Je le dis quelquefois pour des partis de ma propre sensibilité, il ne faut pas, dans l'Opposition, tout promettre parce que, effectivement, on est sûr de mettre en difficultés la Majorité. Mais il faut essayer de faire des propositions qui ne sont pas de simple apparence mais qui peuvent être utiles à l'intérêt de la Ville et des Lyonnais, et dans cette mesure je suis prêt à les regarder de près.

Sur le respect de la démocratie, et en particulier sur le fait que certains arrondissements ne soient pas maltraités, je crois que le passé plaide pour l'avenir. Par exemple, un des arrondissements qui avait été le mieux traité dans la ville dans le premier mandat, était le 3<sup>e</sup> arrondissement qui était alors d'opposition et donc vous comprenez Monsieur Havard, tout l'intérêt que j'ai à traiter avec beaucoup d'attention les deux arrondissements qui sont aujourd'hui d'Opposition. On ne sait jamais, il ne faut pas insulter l'avenir ! Et donc, nous verrons à ce que chaque arrondissement soit traité sur un pied d'égalité.

Je reprendrai votre conclusion, servir Lyon et les Lyonnais, que nous soyons de la Majorité ou de l'Opposition, c'est aujourd'hui notre devoir moral. J'ai été trop longtemps dans l'Opposition pour ne pas savoir qu'une opposition a un rôle à jouer, qu'elle doit effectivement permettre à la Majorité de ne pas s'enfermer sur elle-même, d'être à l'écoute des critiques et pouvoir rectifier le tir et donc de

**progresser, d'aller de l'avant. C'est ce que nous allons essayer de faire pour cette ville et pour cette agglomération.**

**Je crois que nous avons les uns et les autres une grande ambition pour Lyon. Notre Ville est l'une des villes en France qui peut tirer vers le haut l'ensemble de notre pays. Lorsque je regarde les pays qui nous environnent, je m'aperçois que dans chaque pays, outre la capitale, il y a deux ou trois grandes métropoles qui, effectivement, sont importantes, au niveau européen, et permettent à l'ensemble du pays d'aller de l'avant. Je souhaite qu'il en soit ainsi dans notre pays et que le Gouvernement n'oublie pas les grandes métropoles, n'oublie pas tout simplement les villes. Nous sommes à l'heure du fait urbain et très largement, ce sont les villes qui entraîneront l'ensemble du territoire, zone rurale comprise.**

**S'il n'y a pas dans un espace géographique une ville qui est l'élément moteur, c'est l'ensemble du territoire qui s'affaiblit. Donc, nous allons essayer et faire en sorte de construire une grande métropole, une métropole que nous construirons avec nos voisins qui sont également nos partenaires. Je souhaite travailler comme nous l'avons fait par le passé avec Grenoble, je souhaite que Lyon et Saint-Etienne aient des liens extrêmement étroits, je souhaite que la plaine de l'Ain, le Nord Isère qui font partie de notre agglomération puissent trouver avec nous le moyen de synergies nouvelles. Dans le domaine qui a été un des sujets de campagne, celui de la mobilité urbaine, c'est en particulier totalement nécessaire. On ne construira pas une grande métropole avec une mobilité urbaine assurée si effectivement, nous ne sommes pas capables de travailler en commun sur une grande échelle. Pour cela, peut-être faudra-t-il, mais on comptera à ce moment-là sur votre soutien, que le Gouvernement n'abandonne pas ces grandes villes, n'abandonne pas ces grandes métropoles et que celles-ci, en particulier, ne voient pas leurs ressources fiscales diminuer au fur et à mesure que les législations nationales évoluent.**

**Je crois que si nous voulons travailler dans l'intérêt de notre pays, dans celui de la France, il faut, la date des élections passée, que nous soyons capables d'un minimum de travail en commun et c'est comme cela effectivement que, nous tirerons notre pays vers le haut et que nous le ferons rayonner en Europe et dans le monde. Voilà en tout cas, je crois que c'est cet objectif que se sont donné les listes Aimer Lyon et je suis heureux que les listes Grandissons à Lyon rejoignent les listes Aimer Lyon dans cet objectif commun et dans l'intérêt des Lyonnais. Merci.**

**(Applaudissements.)**

**Si vous le voulez bien, je vais demander aux adjoints de venir me rejoindre autour de la table pour une photo commune et ensuite, nous avons un pot qui nous attend dans les salons voisins.**

**Mesdames et Messieurs, l'exécutif a été constitué, les adjoints désignés. L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance close.**

**(La séance est levée à 16 h 55.)**

## SEANCE DU 31 MARS 2008

Présidence de M. Gérard Collomb

MAIRE

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Pour notre séance du ce jour, c'est Mme Vallaud Belkacem qui assumera les fonctions de secrétaire.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

Je lui demande de procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents : MM. Gérard Collomb, Jean-Louis Touraine, Mme Heidi Giovacchini, M. Gilles Buna, Mme Sylvie Guillaume, M. Louis Lévêque, Mme Najat Vallaud-Belkacem, M. Richard Brumm, Mme Anne-Sophie Condemine, M. Thierry Braillard, Mme Marie-Odile Fondeur, M. Yves Fournel, Mme Guylaine Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Nicole Gay, M. Jean-Michel Daclin, Mme Thérèse Rabatel, M. Gérard Claisse, Mme Mireille Roy, M. Pierre Hémon, Mme Evelyne Haguenauer, M. Etienne Tête, Mme Martine Roure, M. Thierry Philip, Mme Sylvie Pierron, M. Jérôme Maleski, Mmes Anne Brugnera, Jacqueline Psaltopoulos, M. Christian Coulon, Mme Marie-Françoise Deharo, M. Kamel Sanhadji, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Jean-Pierre Flaconnèche, Mmes Françoise Rivoire, Sandrine Frih, M. Karim Hélal, Mme Nicole Chevassus-Masia, M. Jean-Jacques David, Mmes Dominique Nachury, Bernadette Bertrix-Veza, Laurence Balas, M. Amaury Nardone, Mmes Alexandrine Pesson, Mychèle Perraud, Katherine Legay, M. Jean-Yves Sécheresse, Mme Céline Faurie-Gauthier, MM. Thomas Rudigoz, Patrick Huguet, Mme Fouziya Bouzerda, M. Jean-François Arrue, Mme Marguerite-Marie Chichereau-Dinguirard, MM. Alain Giordano, Hubert Julien-Laferrière, Mmes Karine Dognin-Sauze, Mina Hajri, MM. Dominique Bolliet, Gilles Vesco, Bruno Lebuhotel, Mmes Isabelle Gleize, Nathalie Perrin-Gilbert, M. Michel Havard, Mmes Jeanne d'Anglejan, Inès de Lavernée, MM. François Royer, Denis Broliquier, Emmanuel Hamelin, Christophe Geourjon, Pierre Delacroix, Mmes Nadine Gelas, Blandine Reynaud**

**Absents excusés : Mme Berra, M. Turcas**

---

### Dépôts de pouvoirs

Mme Balas, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra et de M. Turcas.

---

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance le quorum est atteint.

---

**Désignation des secrétaires de séance**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaires de notre assemblée, soit :

- Mme Vallaud-Belkacem Najat
- M. Héral Karim
- Mme Bouzerda Fouziya

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)